



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nouméa, le 03 août 2021

Prévenir les noyades et développer l'Aisance aquatique

L'enquête « Noyades » de 2018 par Santé Publique France révèle une augmentation du nombre de noyades accidentelles depuis 2015, en particulier chez les 0-6 ans. Face à ce constat, la Ministre déléguée aux Sports, Roxana Maracineanu, souhaite constituer progressivement une génération d'enfants capables d'évoluer en sécurité dans l'eau.

La lutte contre les noyades doit ainsi s'intensifier grâce au déploiement des diverses actions dans le cadre de la réforme prioritaire portée par le ministère chargé des sports, pour « prévenir les noyades et développer l'Aisance aquatique ». Ce plan interministériel, élaboré en lien avec les ministères de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, de l'Intérieur et de la Santé, vise la mise en œuvre de mesures concrètes parmi lesquelles une rénovation des enseignements de la natation à destination des plus jeunes enfants.

Appel à projets national « Aisance aquatique », volet « formation à l'enseignement de l'aisance aquatique »

L'Aisance aquatique se définit comme une « expérience positive de l'eau qui fonde la capacité d'agir de façon adaptée dans une diversité de situations rencontrées en milieu aquatique ». Elle est un préalable à l'apprentissage de la natation et se veut complémentaire aux programmes de natation scolaire.

Le présent appel à projet national, doté d'une enveloppe de 83 532 219 XPF soit 700 K€ concerne uniquement le volet « formations à l'enseignement de l'Aisance aquatique ». Le financement de formations dédiées permettra d'accompagner le déploiement du dispositif sur l'ensemble du territoire, dans l'hexagone comme en Outre-mer.

Le montant minimal de demande de subvention est de 1 193 317 XPF soit 1 000 €.

Les projets éligibles

L'appel à projets s'adresse aux fédérations sportives agréées, qui interviennent dans le domaine des activités aquatiques et nautiques, aux établissements publics sous tutelle du ministère des sports, et aux collectivités territoriales en partenariat avec les structures précitées.

Les projets devront commencer en 2021, notamment à partir de septembre et pourront se dérouler jusqu'au 30 juin 2022.

Deux types de formation pourront être soutenus :

- **Formations d'« Encadrants de l'Aisance aquatique »** : formation à l'encadrement des activités « Aisance aquatique » à destination des enseignants, MNS, cadres de l'éducation nationale (PE, CPC, CPD, etc.), parents etc. soit tout acteur organisant ou encadrant des « classes bleues / stages bleus ».

- **Formations d'« Instructeur Aisance aquatique »** : formation à destination des « encadrants de l'Aisance aquatique » qui souhaitent devenir instructeurs et transmettre leur expertise sur leur territoire ou dans leur réseau.

Ils devront répondre aux exigences cumulatives suivantes :

- Garantir un apprentissage précoce par l'organisation de « classes bleues / stages bleus » (apprentissage massés dans le temps) ;
- Garantir une pédagogie adaptée en s'assurant de respecter les principes de l'Aisance aquatique ;
- Garantir un encadrement de qualité en formant des instructeurs de l'Aisance aquatique reconnus sur l'ensemble du territoire.

Le dépôt des dossiers de candidature est ouvert **jusqu'au Dimanche 19 septembre 2021 à minuit**, heure de Paris.

Les informations complémentaires et détaillées concernant cet appel à projets sont disponibles dans la note en pièce jointe.

Contacts

Virginie LAMOTTE virginie.lamotte@agencedusport.fr 01.53.82.74.57

Margot NAULIN margot.naulin@agencedusport.fr 01.53.82.74.39